

Compte rendu de la réunion de l'Association Européenne des Magistrats à Washington lors du congrès de l'Union Internationale des Magistrats du 9 au 15 novembre 2012

Comme à chaque réunion de l'AEM, plusieurs associations ont présenté un rapport sur les difficultés rencontrées dans leur pays et les atteintes à l'indépendance que la justice y subit.

En 2012, c'est la question des baisses conséquentes des rémunérations des magistrats au prétexte de la crise économique dans de nombreux pays (Chypre, Israël, Italie, Lituanie, Portugal, Slovaquie, Espagne, Grèce, Pologne.....) qui a été au cœur des débats.

- La Grèce

En mai dernier, l'AEM avait voté une résolution de soutien aux collègues grecs qui avaient vu leurs rémunérations réduites de 38% en raison de la crise économique (plus que toute la fonction publique), résolution adressée aux autorités grecques et aux institutions européennes.

Depuis le mois d'août 2012, de nouvelles réductions de rémunérations des magistrats grecs ont été opérées conduisant, pour certains d'entre eux, à une baisse totale de 60% et ce malgré une décision de la cour constitutionnelle indiquant que cette baisse était inconstitutionnelle car portant atteinte à l'indépendance de la justice du pays.

Une résolution du Conseil Central de l'Union Internationale des Magistrats a été adoptée (cf infra).

- L'Espagne

L'Association espagnole a évoqué deux projets de réforme en cours concernant : une mise en minorité des magistrats au sein du Conseil de Justice et un changement dans ses compétences ; une modification des pouvoirs des juges.

Ces questions ont été transmises à la commission chargée de gérer les situations des associations en difficultés, afin d'examiner les moyens d'action pouvant être mis en œuvre avant l'entrée en vigueur de ces réformes.

- La Turquie

Le Conseil de Justice, constitué majoritairement de non magistrats nommés par le pouvoir exécutif, a validé la mutation forcée de nombreux collègues œuvrant pour l'indépendance et ayant dénoncé diverses réformes. Ces mutations, ordonnées hors cadre disciplinaire, ne sont susceptibles d'aucune voie de recours.

Une résolution détaillant les problématiques rencontrées par la Justice turque a été adoptée par l'AEM en vue de sa transmission aux diverses autorités du pays et institutions européennes.

- La Hongrie

Une réforme est actuellement en cours concernant le Conseil de Justice que les observateurs internationaux ont dénoncée comme portant atteinte à l'indépendance de la justice. Parallèlement, l'âge de la retraite des magistrats a été baissé de 72 à 65 ans, entraînant l'éviction de 2 000 magistrats et notamment de toute la haute hiérarchie.

La Cour Constitutionnelle hongroise a récemment censuré cette réforme au prétexte de l'indépendance de la justice et a examiné les conditions de retour et d'indemnisation des magistrats qui avaient ainsi été écartés. La Cour de Justice de l'Union Européenne dans une décision du 6 novembre 2012 a condamné ces dispositions (<http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/11/cjue-hongrie-juges-pension/index.html>).

- La Serbie

La magistrature serbe avait connu une « purge » en 2009. L'association avait introduit divers recours pour obtenir que les collègues ainsi écartés puissent bénéficier de voies de recours respectant les principes d'un procès équitable.

Elle a obtenu gain de cause, grâce à un travail acharné et au soutien de l'AEM qui avait envoyé une délégation en début d'année 2012. A ce jour, tous les magistrats injustement écartés ont repris leurs fonctions, suite à une décision de la Cour Constitutionnelle serbe.

Les représentants serbes ont chaleureusement remercié l'AEM et son président pour l'aide apportée, sans laquelle le combat n'aurait pu être gagné.

Après la Slovaquie et l'Arménie qui avaient fait état à la dernière réunion de l'AEM à Amsterdam au mois de mai 2012 de la résolution de leurs difficultés suite à l'intervention de l'AEM, la situation serbe est une nouvelle preuve de la nécessité d'un soutien international.